ADVISE UP ASSOCIÉS

TELEMAQUE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

29, Boulevard Bourdon
75004 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

TELEMAQUE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

29, Boulevard Bourdon
75004 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association TELEMAQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TELEMAQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 juillet 2024

ADVISE UP Associés
Commissaire aux comptes

Signé par Laurent Merias
Le 08/07/24
ID: tx_d2J5k1gVX257



Laurent MERIAS
Associé – Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

TELEMAQUE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	76 274	34 458	41 816	0,91	14 658	0,42
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	30 000		30 000	0,65		
. Autres	49 188		49 188	1,07	47 405	1,35
TOTAL (I)	***155 462***	***34 458***	***121 004***	2,62	***62 063***	1,76
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	694 101		694 101	15,03	505 419	14,37
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 664 523		3 664 523	79,37	2 871 414	81,65
Charges constatées d'avance	137 539		137 539	2,98	77 878	2,21
TOTAL (II)	***4 496 163***		***4 496 163***	97,38	***3 454 711***	98,24
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***4 651 625***	***34 458***	***4 617 167***	100,00	***3 516 774***	100,00

TELEMAQUE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	1 059 964	22,96	1 021 621	29,05
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	68 545	1,48	38 343	1,09
Situation nette (sous total)	1 128 509	24,44	1 059 964	30,14
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***1 128 509***	24,44	***1 059 964***	30,14
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	0,00		
Emprunts et dettes financières diverses	439 215	9,51		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 892	1,95	108 063	3,07
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	564 743	12,23	436 119	12,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			28 937	0,82
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 394 797	51,87	1 883 690	53,56
TOTAL (IV)	***3 488 658***	75,56	***2 456 810***	69,86
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**4 617 167**	100,00	***3 516 774***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

TELEMAQUE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	3 576 247		2 751 417		824 830	29,98
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	47 288		50 790		-3 502	-6,89
- Mécénats	1 392 774		1 322 211		70 563	5,34
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	330 226		321 540		8 686	2,70
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	42 850		99 978		-57 128	-57,13
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	0		3		-3	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	***5 389 385***		***4 545 938***		***843 447***	18,55
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	1 726 962		1 494 259		232 703	15,57
Aides financières	463 183		504 084		-40 901	-8,10
Impôts, taxes et versements assimilés	196 963		170 208		26 755	15,72
Salaires et traitements	2 035 723		1 661 625		374 098	22,51
Charges sociales	933 994		670 542		263 452	39,29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 654		15 415		239	1,55
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	2 699		46		2 653	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***5 375 177***		***4 516 179***		***858 998***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***14 208***		***29 759***		***-15 551***	-52,25
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	54 337		8 583		45 754	533,08
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***54 337***		***8 583***		***45 754***	533,08
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***54 337***		***8 583***		***45 754***	533,08

TELEMAQUE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***68 545***	***38 342***	***30 203***	78,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		1	-1	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		***1***	***-1***	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		***1***	***-1***	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	5 443 722	4 554 522	889 200	19,52
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 375 177	4 516 179	858 998	19,02
EXCEDENT OU DEFICIT	***68 545***	***38 343***	***30 202***	78,77

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	643 033	1 009 647		
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	***643 033***	***1 009 647***		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	643 033	1 009 647		
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	***643 033***	***1 009 647***		

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 617 166,55 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 68 544,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Télémaque a identifié trois axes stratégiques pour les prochaines années :

1 - Soigner le lien privilégié de Télémaque avec les entreprises

2 - Assumer le positionnement "offre de qualité" spécificité de Télémaque

3 - Innover, développer et faire rayonner l'action de Télémaque en propre ou avec d'autres.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2021, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour l'association hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Sur décision de la direction, les subventions reçues des entreprises partenaires comptabilisées en produits sur l'exercice 2023 concernent l'année scolaire allant du 1/09/2022 au 31/08/2023. Les subventions reçues courant 2023 concernant l'année scolaire du 1/09/2023 au 31/08/2024 sont intégralement neutralisées dans le résultat du 31/12/2023.

Un contrat collectif d'assurance vie a été ouvert le 02/10/2014 « SOGECAPI MULTI SUPPORT PMII » pour 400.000 € qui est utilisé comme épargne à moyen terme.

Télémaque fait appel au mécénat de compétence. Au titre de l'année 2023, 13 personnes ont travaillé pour Télémaque représentant un équivalent temps plein de 5,1 personnes dont la valorisation ressort à 643.033 €

Le déploiement du contrat impact signé avec l'Etat a eu lieu sur l'exercice 2023. Ce contrat d'une enveloppe globale de 2.822.908 €porte sur un programme de 6 ans devant s'achever en septembre 2028. Une avance de 439.215 €a été reçue sur 2023.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 155 462 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*28 301*		*28 301*	
Immobilisations corporelles	*89 540*	*42 812*	*56 077*	*76 274*
Immobilisations financières	*47 405*	*31 782*		*79 188*
TOTAL	*165 247*	*74 594*	*84 378*	*155 462*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 34 458 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*28 301*		*28 301*	
Immobilisations corporelles	*74 882*	*15 654*	*56 077*	*34 458*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*103 184*	*15 654*	*84 378*	*34 458*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informatique	*76 274*	*0*	*76 274*	*3 ANS*
TOTAL	*76 274*	*0*	*76 274*	

3.2 - Etat des créances = 910 827 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*79 188*		*79 188*
Actif circulant & charges d'avance	*831 640*	*831 640*	
TOTAL	*910 827*	*831 640*	*79 188*

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 736 746 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*676 084*
Disponibilités	*60 663*
TOTAL	*736 746*

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 137 539 E

Les charges constatées d'avance sont des dépenses 2024 décaissées en 2023 dont 53.077 €correspondent à des dépenses "aides financières utilisées pour financer les sorties entre les jeunes et leurs mentors ("aides financières bourses jeunes") et 11.927 €correspondent à des cours de soutien scolaire ("animation jeunes soutien")

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 3 488 658 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*10*	*10*		
Dettes financières diverses	*439 215*			*439 215*
Fournisseurs	*89 892*	*89 892*		
Dettes fiscales & sociales	*564 743*	*564 743*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*2 394 797*	*2 394 797*		
TOTAL	*3 488 658*	*3 049 443*		*439 215*

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 426 566 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*10 800*
Dettes fiscales & sociales	*415 766*
Autres dettes	
TOTAL	*426 566*

4.3 - Produits constatés d'avance = 2 394 797 E

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel des subventions reçues fin 2023 et concernant l'année scolaire 2023/2024.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les subventions des entreprises partenaires comprises dans le résultat de l'exercice 2023 sont celles relatives à l'année scolaire 09/2022 - 08/2023.

Depuis 2016, Télémaque est habilité à collecter la Taxe d'apprentissage dont le montant ressort à 330.226 € au titre de l'année 2023.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 736 746 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*676 084*
Subv. entreprises a recevoir(468702)	*315 043*
Subv contrat impact a recevoir(468703)	*361 040*
Disponibilités :	*60 663*
Interets courus a recevoir(518800)	*60 663*
TOTAL	*736 746*

8.2 - Charges constatées d'avance = 137 539 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486100)	*49 194*
Aide fi. bourse const. avance(486200)	*53 077*
Cours de soutien constat d'avance(486400)	*11 927*
Aide fi. bourse botton const avance(486500)	*23 341*
TOTAL	*137 539*

8.3 - Charges à payer = 426 566 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*10 800*
Fourn factures non parvenues.(408100)	*10 800*
Dettes fiscales et sociales :	*415 766*
Pers conges a payer(428200)	*158 771*
Pers autres charges a payer(428600)	*110 500*
Org.soc. conges a payer(438200)	*78 011*
Org.soc. autres charges a payer(438600)	*40 885*
Etat autres charges a payer(448600)	*27 599*
TOTAL	*426 566*

8.4 - Produits constatés d'avance = 2 394 797 E

Produits constatés d'avance	Montant
Subv. recues d'avance(487000)	*2 394 797*
TOTAL	*2 394 797*